



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

13 JANVIER 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE LUNDI 13 JANVIER 2020, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Marie Tanguay Diane Blais
Chantal Godin Jocelyn Lapointe Mario Cantin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2019
4. FINANCES
 - 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE DÉCEMBRE 2020
 - 4.2 COMPTES
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°322 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2020
 - 5.2 RÉSOLUTION 2020-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°288 VISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
 - 5.3 POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
 - 5.4 APPROBATION DES SALAIRES 2020 POUR LE SERVICE INCENDIE ET LES PREMIERS RÉPONDANTS
6. URBANISME
7. RAPPORTS DES COMITÉS
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. CORRESPONDANCE
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

2020-001

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil municipal du 18 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU
À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER les procès-verbaux des séances du 2 et 18 décembre 2019.
ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE DÉCEMBRE 2020

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 31 décembre 2019.

2020-003

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ :
D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.
ADOPTÉE

4.2 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

2020-004

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ :
D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
Hydro-Québec	poste incendie	113.53
	pompe chemin Fleuve	43.42
	parc Jean Lesage	30.78
	Fée des glaces	34.76
	Immeuble municipal	226.68
	centre de loisirs	820.53
	station pompage Anse	607.19
	station pompage Princ. O	302.82
	étangs	3 526.01
	piscine municipale	641.33
	éclairage public	2 079.13
	puits Blais Ouest	92.92
	8 519.10	
Telus	téléphone	503.89
	poste incendie	46.61
Propane GRG	550.50	
	garage municipal	635.34
Bell mobilité	Poste incendie	312.20
	cellulaire	102.25
MonBuro	fournitures de bureau	64.10
MRC de Montmagny	col. sélective novembre	1 285.59
	produits dangereux	1 130.88
Avantis coopérative	publication avis public	46.50
	quincaillerie	395.00
Novicom 2000 Inc.	programmation radio	1 212.41
Xerox	photocopieur	550.73
	fournitures de bureau	308.89
Petite caisse générale	fournitures de bureau	193.61
Municipalité de St-Vallier	entraide incendie	250.00
Garage André Aubé Inc.	pneus camion voirie	1 106.41
Kemira	pass-10	6 408.42
Postes Canada	envoi levée avis ébullition	80.65
Purolator inc.	transport	5.45
Benoit Guimont	déplacement	67.94
R.E.M.	réparation pompes piscine	906.40
Publicité Plastique Blais	affiches interdiction fumée	266.74
Tapis Montmagny	activité loisirs	168.03
Gestech environnement	octobre, novembre	10 658.18
Services Matrec	novembre	7 453.13
Concassés du Cap	roll-off	950.80
Régie l'Islet Montmagny	octobre, novembre	4 431.74
Groupe Ultima	38, route St-François	311.00
Transport Adapté Vieux Quai	novembre	350.10



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Arrêt Stop	essence voirie		548.50
Régie gestion mat. res. Mauricie	novembre		3 144.10
Eurofins Environex	analyse eau potable	80.48	
	analyse eaux usées	72.43	152.91
Terrassement Giguère	piscine municipale		12 338.44
Yannick Savard	relevés église, Lambert Bélanger		720.00
GSI Environnement	matières organiques		172.05
EMS Infrastructure Inc.	travaux usine d'eau potable		10 307.51
Olyvié Martineau	formation eau		77.97
Ghislain Vézina	garage municipal	3 980.71	
	piscine municipal	4 336.13	8 316.84
Katag	sortie terrain de jeux		326.07
Citam	logiciel alertes sécurité civile		2 112.67
Consultants Gen+ Inc.	rue Principale et Marina		3 500.99
Groupe Déric	travaux usine d'eau potable		37 304.83
Hydro-Québec	pompage rue Peupliers	1 038.61	
	usine eau potable	1 787.84	
	centre de loisirs	1 211.94	
	éclairage public	1 885.08	5 923.47
SCA	quincaillerie		565.35
Receveur général du Canada	DAS décembre		2 802.10
Revenu Québec	DAS décembre		7 551.83
Retraite Québec	décembre		728.00
Xerox	fournitures de bureau		181.58
Réal Huot Inc.	réparation borne fontaine		264.49
R.E.M.	puits 3		18.11
Signalisation Lévis	signalisations		255.82
Praxair	gaz garage municipal		554.39
Propane GRG	garage municipal	853.12	
	poste incendie	333.48	1 186.60
Morin & Bilodeau notaires	38, route St-François		847.93
Corporation Touristique	soirée des bénévoles		151.50
Transport Adapté Vieux Quai	décembre		338.33
Arrêt Stop	essence voirie	276.30	
	essence incendie	130.00	406.30
Chambre de commerce Mty	cocktail prestige		115.00
Eurofins Environex	analyse eau potable	28.74	
	analyse eaux usées	65.54	
	puits particuliers	44.84	139.12
Terrassement Giguère	piscine municipale		892.67
PCM solutions d'affaires	fournitures de bureau		14.63
GSI	matières organiques		159.38
6tem TI Inc.	informatique		3 111.08
Ghislain Vézina	puits et étangs	1 432.17	
	piscine municipale	743.23	2 175.40
Wajax	entretien génératrice		843.51
SoFun	activité loisirs lutin		355.00
CardioTech	entretien gym		236.79
Urbam	conceptualisation village		3 256.09
Régie gestion mat. res. Mauricie	décembre		2 429.61
Tardif électronique Inc.	système de son loisirs		1 792.58
Martin Turgeon	REER 2019		2 000.96
Isabelle Mercier	REER 2019		2 000.96
Benoît Guimont	REER 2019		2 000.96
Olyvié Martineau	REER 2019		1 924.00
Jonathan Blouin	REER 2019		2 000.96
Service incendie	décembre		2 124.62
2020			
Telus	téléphone		1 464.43
Xerox	photocopieur		550.73
Wolters Kluwer	actualité juridique	1 081.50	
	code municipal	731.85	1 813.35
CIM	logiciel comptable		4 553.01
Propane GRG	garage municipal	255.33	
	caserne	266.80	522.13
CAUCA	survi-mobile		538.08
Tourisme Chaudière-Appalaches	adhésion 2020		461.05
Forfait Rosmar	2 ^e vers déneigement	32 614.58	



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

	déneigement entrées	4 330.73	36 945.31
CITAM	frais annuel logiciel alerte		281.12
Duo Mixtape	musique fête d'hiver		600.00

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 231 379,85 \$

Martin Turgeon

5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°322 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2020

Avis de motion est par la présente donné par Mario Cantin qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté le règlement n°322 imposant les taxes pour l'année 2020. À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur place et au bureau municipal pour consultation.

2020-005

5.2 RÉSOLUTION 2020-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°288 VISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 1076 du *Code municipal du Québec*, un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-209 affectant une partie de l'excédent de fonctionnement au remboursement du capital et des intérêts à échéance 2019 d'une partie du prêt du règlement n°288;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-143 autorisant un paiement en capital lors du refinancement du prêt 18065-7;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-210 adoptant le budget de la municipalité de Berthier-sur-Mer pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT le règlement n°322 imposant les taxes pour l'année 2020;

2020-006

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER, lors du refinancement du prêt 18065-7, le paiement en capital de la portion du solde du prêt n°288 pour laquelle une taxe spéciale devait être prélevée selon l'article 4.1 du même règlement;

DE TRANSMETTRE cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

5.3 POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

La politique de capitalisation et d'amortissement se veut un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Municipalité et ayant une incidence significative sur la situation financière.



N° de résolution
ou annotation

2020-008



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations de la municipalité de Berthier-sur-Mer*. La politique sera jointe en annexe au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2020.

ADOPTÉE

5.4 APPROBATION DES SALAIRES 2020 POUR LE SERVICE INCENDIE ET LES PREMIERS RÉPONDANTS

Présentation aux membres de conseil municipal de l'échelle salariale 2020 pour le service incendie et les premiers répondants. L'augmentation du taux horaire est de 2 %.

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER l'échelle salariale 2020 des employés du service incendie et des premiers répondants tel que présenté.

ADOPTÉE

6 URBANISME

Aucun sujet

7. RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun sujet

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet

9. CORRESPONDANCE

Aucun sujet

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mme Francine Jean invite la population à participer en grand nombre à la fête d'hiver qui se tiendra les 31 janvier, 1 et 2 février prochain.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.

Il est 19 h 32.

Président :

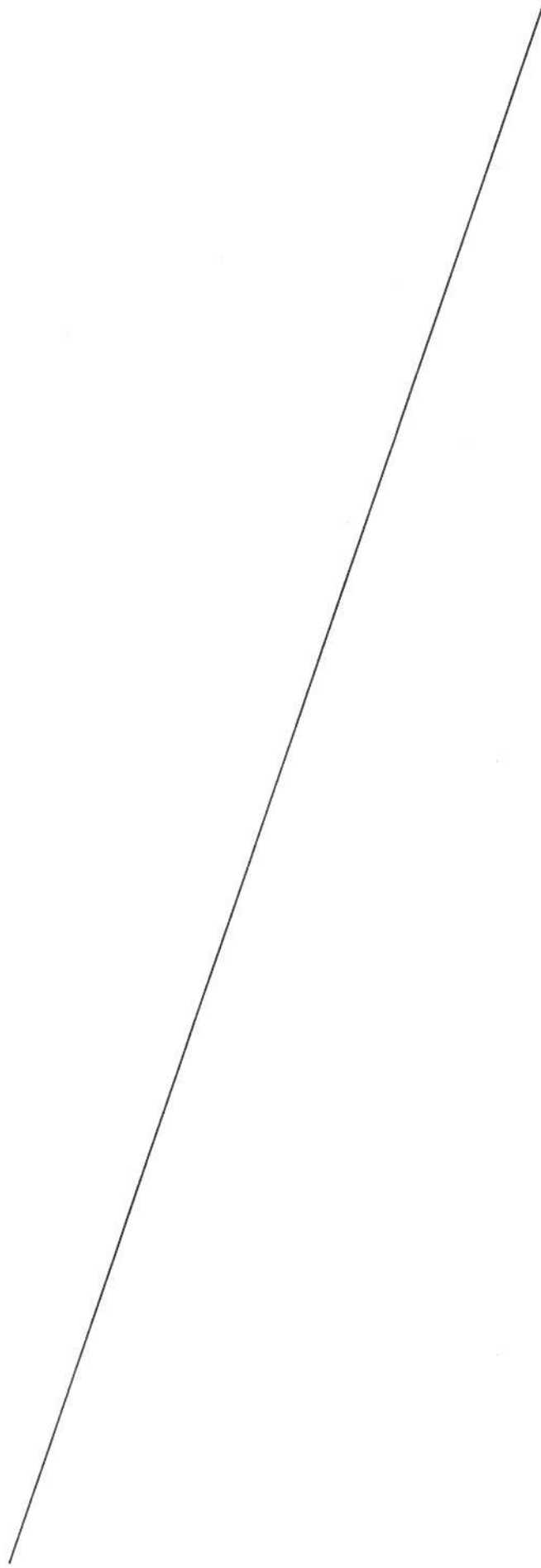
Secrétaire d'assemblée :



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

**BERTHIER
SUR-MER**

**Politique de capitalisation
et d'amortissement
des dépenses en immobilisations**
14 janvier 2020

5, rue du Couvent
Berthier-sur-Mer, Qc.
G0R 1E0

T. 418 259-7343
F. 418 259-2038

info@berthiersurmer.ca

berthiersurmer.ca



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer



TABLE DES MATIERES

ADOPTION	EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2020	2
ARTICLE 1	PRÉAMBULE	3
ARTICLE 2	OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	3
ARTICLE 3	DÉFINITIONS	3
	3.1 Immobilisations	
	3.2 Immobilisations corporelles louées	
	3.3 Regroupement aux fins d'immobilisations	
	3.4 Coût	
	3.5 Juste valeur	
	3.6 Améliorations	
	3.7 Améliorations locatives	
	3.8 Entretien et réparation	
	3.9 Durée de vie utile	
	3.10 Amortissement	
ARTICLE 4	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
	4.1 Critères de constatation	
	4.2 Détermination du coût	
	4.3 Amortissement	
ARTICLE 5	MODALITÉS D'APPLICATION	9
ARTICLE 6	ENTRÉE EN VIGUEUR ET ACCESSIBILITÉ.....	9
SIGNATURES	9
ANNEXE	CATÉGORIES D'IMMOBILISATIONS ET VIE UTILE	10

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

1



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer



ADOPTION EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2020

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE LUNDI 13 JANVIER 2020, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Jocelyn Lapointe

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Claire Bossé

Mario Cantin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

5.3 POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

La politique de capitalisation et d'amortissement se veut un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la municipalité et ayant une incidence significative sur la situation financière.

2020-007

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations* de la municipalité de Berthier-sur-Mer. La politique sera jointe en annexe au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2020.

ADOPTÉE



Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que ce texte est la copie conforme d'une résolution adoptée à une assemblée du Conseil Municipal tenue le 13 janvier 2020.

Copie conforme signée ce 14 janvier 2020.

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

2



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer



ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente politique.

ARTICLE 2 OBJECTIF DE LA POLITIQUE

La *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations* se veut un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la municipalité et ayant une incidence significative sur la situation financière.

ARTICLE 3 DÉFINITIONS

3.1 Immobilisations

Éléments d'actifs corporels et incorporels identifiables comprenant des éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur par la municipalité. De plus, ces actifs doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, pour la prestation de services ou pour le fonctionnement de l'administration, à être en location à des tiers, ou bien au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou la réparation d'autres immobilisations corporelles ;
- La durée économique s'étend au-delà d'un exercice ;
- Ils sont acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable ;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Particularités

- Les œuvres d'art ou les trésors historiques qui ne rendent pas de services à la municipalité ne sont pas constatés à titre d'immobilisations du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs qui se rattachent à ces biens ;
- Les actifs répondant à la définition d'une immobilisation corporelle louée sont inclus.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer



3.2 Immobilisations corporelles louées

Actif non financier ayant une existence matérielle, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice et qui est détenu par la municipalité en vertu d'un contrat de location (ou bail) afin d'être utilisé de façon durable pour la production ou la fourniture de biens ou de services. En vertu des conditions du contrat de location, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont, en substance, transférés à la municipalité, mais pas nécessairement le droit de propriété.

3.3 Regroupement aux fins d'immobilisations

Lorsque plusieurs biens sont nécessaires pour rendre opérationnel un bien, un service ou un système, le choix de capitaliser ou non sera en fonction du montant résultant de ce regroupement d'éléments d'actifs.

3.4 Coût

Montant de la contrepartie donnée pour acquérir, construire, développer, mettre en valeur ou améliorer une immobilisation. Le coût englobe tous les frais directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur, ou à l'amélioration de l'immobilisation, y compris les frais engagés pour amener celle-ci à l'endroit et dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue. Le coût des immobilisations reçu sous forme d'apports, y compris celles reçues en lieu et place de droits d'aménagements, est réputé être égal à leur juste valeur à la date de l'apport.

3.5 Juste valeur

Montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

3.6 Améliorations

Les dépenses d'améliorations sont celles qui ont pour effet d'accroître la capacité de production ou de service d'une immobilisation.

Le potentiel de production ou de service peut être accru lorsque :

- La capacité de production ou de service estimée antérieurement est augmentée ;
- Les frais d'exploitation afférents sont réduits ;
- La durée de vie est prolongée ;
- La qualité des extrants est améliorée.

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

4



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer



3.7 Améliorations locatives

Une amélioration locative se distingue par les caractéristiques suivantes :

- Les modifications sont apportées à des immobilisations détenues en vertu de contrats de location ;
- La municipalité doit défrayer le coût de ces améliorations ;
- Les améliorations doivent être de nature durable et apporter des avantages à la municipalité sur plusieurs années.

3.8 Entretien et réparation

Les dépenses d'entretien et réparation permettent le maintien du potentiel de service d'une immobilisation pendant une durée de vie utile donnée. Ces dépenses sont imputées aux activités de fonctionnement et ne font pas partie du coût de l'immobilisation.

3.9 Durée de vie utile

La durée de vie utile est la période estimative totale, débutant à la date d'acquisition ou du transfert à la catégorie d'immobilisation, durant laquelle cet actif est susceptible de rendre des services à la municipalité. Les immobilisations, sauf les terrains, ont une durée de vie utile limitée.

3.10 Amortissement

L'amortissement constitue la méthode de répartition du coût de l'immobilisation sur les exercices au cours desquels un service est fourni.

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

5



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer



ARTICLE 4 PRINCIPES GÉNÉRAUX

4.1 Critères de constatation

Une immobilisation est comptabilisée et présentée dans les états financiers lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Elle respecte la définition d'une immobilisation ;
- Il existe une base de mesure appropriée pour l'immobilisation et il est possible de faire une estimation ;
- Il est prévu que la municipalité bénéficie des avantages économiques futurs rattachés à l'immobilisation ;
- Le coût relié à cet actif ou à ce regroupement d'actifs est égal ou supérieur au seuil de capitalisation suivant, identifié par catégorie d'actif :

○ Infrastructures	10 000 \$
○ Bâtiments	10 000 \$
○ Véhicules	5 000 \$
○ Améliorations locatives	5 000 \$
○ Ameublement et équipement de bureau	1 500 \$
○ Logiciels et équipement informatique	1 500 \$
○ Machinerie, outillage et équipement	2 000 \$
○ Terrains	1 \$
○ Autres	10 000 \$

Le seuil de capitalisation s'applique également pour l'acquisition de plusieurs items identiques dont la valeur unitaire est de 500 \$ minimum.

4.2 Détermination du coût

Les immobilisations doivent être comptabilisées au coût.

Achat

Le coût d'une immobilisation acquise comprend le prix d'achat et les autres frais d'acquisition tels que :

- Les frais d'installation ;
- Les frais de conception ;
- Les honoraires professionnels tels que des ingénieurs et des architectes ;
- Les frais juridiques ;
- Les frais d'arpentage ;

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

6



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer



- Les frais d'assainissement et d'aménagement du terrain ;
- Les frais de transport et les droits de douane ;
- Les taxes d'achat, déduction faite des remboursements applicables.

Construction

En plus du coût d'achat, le coût d'une immobilisation construite par la municipalité comprend :

- Les matières premières ;
- La main-d'œuvre directe ;
- Les études préliminaires ;
- Les frais d'architectes ;
- Les frais de surveillance ;
- Les frais de contrôle de qualité ;
- Les permis de construction ;
- Les coûts d'excavation ;
- Les frais financiers en cours de construction (incluant les frais d'émission d'emprunts temporaires et excluant les frais d'émission et d'escompte d'emprunts à long terme).

Dons

Le coût d'une immobilisation reçue à titre gratuit comprend :

- La juste valeur marchande du bien reçu à la date d'acquisition ;
- Les autres frais inhérents à l'acquisition.

Le coût des infrastructures et des rues cédées par les promoteurs est égal à la valeur des travaux exécutés par ceux-ci.

Échanges non monétaires

Un actif échangé ou transféré en vertu d'une transaction non monétaire doit être évalué sur la base soit de la juste valeur de l'actif cédé, soit de la juste valeur de l'actif reçu, en retenant la juste valeur dont l'évaluation est la plus faible, sauf dans les cas suivants :

- La transaction ne présente aucune substance commerciale ;
- La transaction représente l'échange d'un bien détenu en vue de la vente dans le cours normal des affaires contre un bien qui sera vendu dans la même branche d'activité, afin de faciliter les ventes à des clients autres que les parties prenant part à l'échange ;
- Ni la juste valeur de l'actif reçu, ni la juste valeur de l'actif cédé ne peut être évaluée de façon fiable ;

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

7



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer



- La transaction est un transfert non monétaire et non réciproque au profit des propriétaires.

Un actif qui est échangé ou transféré en vertu d'une transaction non monétaire, mais qui n'est pas évalué à la juste valeur tel que mentionné au paragraphe précédent, doit être évalué à la valeur comptable de l'actif cédé (après réduction, lorsqu'il y a lieu, pour les pertes de valeur), ajustée pour tenir compte de la juste valeur de toute contrepartie monétaire reçue ou donnée.

4.3 Amortissement

La méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile est retenue. La durée de vie utile retenue pour chaque catégorie d'immobilisations est présentée en annexe de la politique.

Les terrains ont une durée de vie illimitée et ne sont pas amortis.

La radiation du coût et de l'amortissement cumulé s'effectue lors de la disposition ou de la mise hors service de l'immobilisation.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer



ARTICLE 5 MODALITÉS D'APPLICATION

La Direction générale est responsable de l'application de cette politique et le directeur général doit être informé lors des situations suivantes :

- L'acquisition, la modification, l'échange et la vente d'une immobilisation ;
- La mise hors service (destruction, perte, abandon) d'une immobilisation ;
- La désuétude d'une immobilisation ;
- Les dommages matériels aux immobilisations ;
- La réception à titre gratuit (don) d'une immobilisation ;
- Les coûts engagés pour les améliorations ;
- La révision de la vie utile.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR ET ACCESSIBILITÉ

La présente politique entre en vigueur le 14 janvier 2020 et remplace toute autre politique ou pratique antérieure.

Dès son entrée en vigueur, la municipalité rend la politique accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet.

SIGNATURES

Richard Galibois, maire

Martin Turgeon, directeur général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer



ANNEXE CATÉGORIES D'IMMOBILISATIONS ET VIE UTILE

CATÉGORIE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	DURÉE DE VIE UTILE
INFRASTRUCTURES	Eau potable : - usines de traitement de l'eau potable - conduites d'eau potable	40 ans 40 ans
	Eaux usées : - usines et bassins d'épuration - conduites d'égouts	40 ans 40 ans
	Réseau routier : - chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	40 ans
	- surfacage d'origine ou resurfacage majeur	15 ans
	- aménagement des dépôts à neige	20 ans
	- système d'éclairage des rues - aménagement des aires de stationnement	20 ans 20 ans
Aménagement de parcs et terrains de jeux	20 ans	
Autres infrastructures		40 ans
BÂTIMENTS	Édifices administratifs	40 ans
	Édifices communautaires et récréatifs	40 ans
AMÉLIORATIONS LOCATIVES		Durée du bail, max. 15 ans
VÉHICULES	Automobiles	10 ans
	Véhicules lourds	20 ans
	Autres véhicules à moteur	10 ans
AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU	Équipement informatique	5 ans
	Équipement téléphonique	10 ans
	Ameublement et équipements de bureau	10 ans
	Autres	10 ans
MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT DIVERS	Machinerie lourde	20 ans
	Unités mobiles	20 ans
	Autres	10 ans
TERRAINS	Tous les terrains, rattachés ou non à d'autres immobilisations	Non amorti
AUTRES	Autres immobilisations non décrites précédemment	Selon la nature de l'immobilisation

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

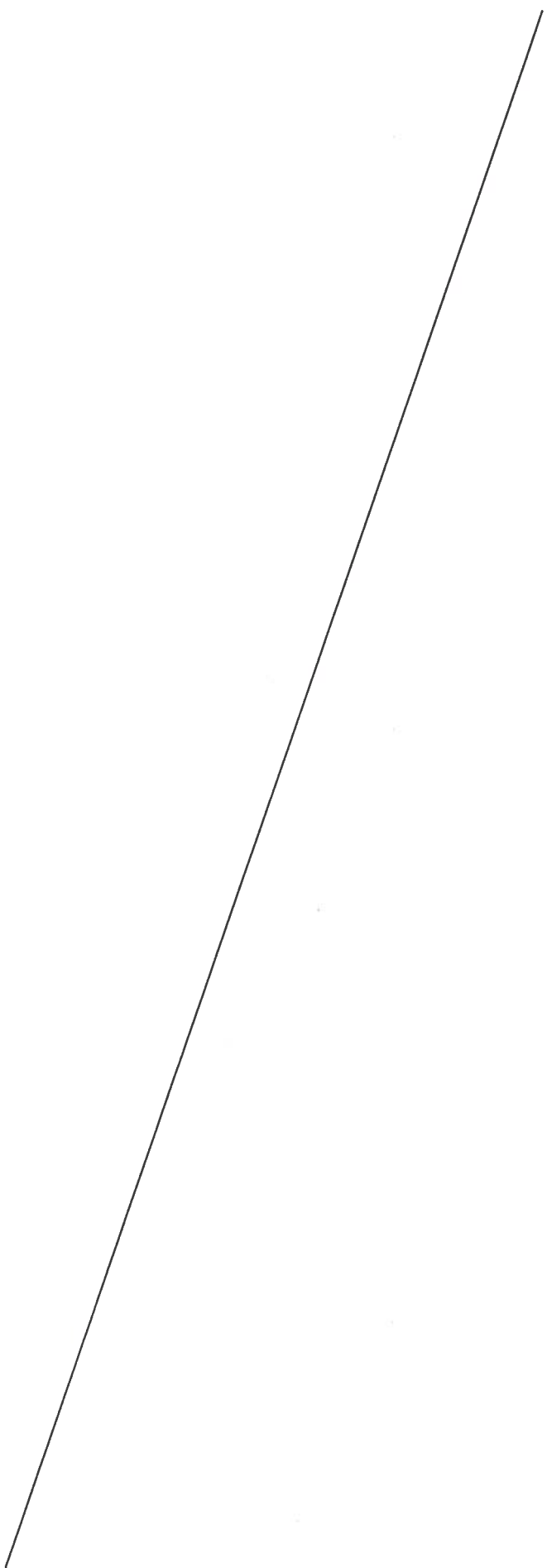
10



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide